

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3534

Stade Edgar Quinet 49 rue Vauban à Lyon 6e - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique - Opération n° 06099002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004 Sport

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3534 - STADE EDGAR QUINET 49 RUE VAUBAN A LYON 6E - RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE - OPERATION N° 06099002 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1 "CONSERVATION DU PATRIMOINE EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020" - PROGRAMME 20004 SPORT (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont le projet « Rénovation et création de terrains multisports extérieurs ».

Par délibération n° 2017/3475 du 18 décembre 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004 Sport, AP 2015-1.

Dans le cadre de ce programme de rénovation des équipements sportifs, je vous propose la rénovation du terrain de football du stade Edgar Quinet, situé 49 rue Vauban à Lyon 6° sur un tènement, propriété de la Métropole de Lyon mis à disposition par convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Le stade Edgar Quinet comporte actuellement un terrain de football à 8 en gazon synthétique de tracé 46 x 40 m, deux terrains de hand-ball transversaux et deux terrains de basket-ball.

Le gazon synthétique est très utilisé par les écoles, les équipes d'associations pratiquants le football à 8 ou le football américain et les jeunes comme terrain de sports de proximité. La surface présente des états d'usure importants, des réparations ponctuelles ont été effectuées, il convient désormais de programmer la rénovation de l'ensemble de la surface pour assurer la continuité de service.

Le projet de rénovation comprend :

- la dépose et l'évacuation du revêtement synthétique existant (gazon synthétique et sous couche) ;
- la réparation de la sous couche de souplesse existante ;
- l'aménagement d'un nouveau revêtement synthétique ;
- le traçage d'un terrain de football à 8 aux dimensions de 46x40m et de deux terrains de hand-ball /football à 5 transversaux ;
- la rénovation des équipements sportifs, buts, pare-ballons.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôle technique, et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du code des marchés publics.

L'opération estimée à 150 000 €TTC sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 20004 Sport.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 approuvant le plan d'équipement pluriannuel de la Ville ;

Vu la délibération n° 2017/3475 du 18 décembre 2017 approuvant l'actualisation des autorisations de programme ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1- L'opération n° 06099002 « Stade Edgar Quinet, 49 rue Vauban à Lyon 6^e - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique » est approuvée. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 20004 Sport. La maîtrise d'œuvre est confiée à la Direction des Sports.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération 06099002 seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20004 Sport, AP 2015-1 «Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" et seront imputées sur les chapitres comptables 20, 21 et 23 , fonction 412, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :

- 2018 : 140 000 €;
- 2019 : 10 000 €

3- M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de consultation des entreprises ;
- déposer les déclarations préalables de travaux ainsi que toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés : l'Etat, les collectivités locales, notamment la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CNDS et la Fédération Française de Football. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT